



SUIVI DES AIDES VERSÉES AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Données pour le département : "Dordogne"



FONDS DE SOLIDARITÉ

Données au 30/09/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Depuis le début de la crise sanitaire de la COVID-19, l'État et les Régions ont mis en place un fonds de solidarité pour prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, particulièrement touchés par les conséquences économiques de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 36 618 020 533 euros

Nombre d'aides: 10 655 741

Nombre d'entreprises : 2 032 868

Niveau Régional : Nouvelle-Aquitaine





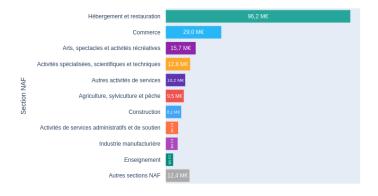
Montant total: 2 887 717 755 euros

Nombre d'aides: 899 483

Nombre d'entreprises : 188 929

Niveau Départemental : Dordogne

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 210 751 489 euros

Nombre d'aides: 70 422

Nombre d'entreprises : 14 087



PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

RANC

Données au 03/09/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement met en oeuvre un dispositif exceptionnel de garanties permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises, à hauteur de 300 milliards d'euros.

Les entreprises peuvent désormais contracter un prêt jusqu'au 30 juin 2021 au lieu du 31 décembre 2020. Les données utilisées proviennent de la DG Trésor et sont disponibles en open data sur data gouv.fr

Niveau National

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 140 268 932 275 euros

Nombre de prêts : 688 275

Niveau Régional : Nouvelle-Aquitaine





Montant total: 9 871 000 035 euros

Nombre de prêts : 68 412

Niveau Départemental : Dordogne

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 493 370 315 euros

Nombre de prêts : 4 996



REPORTS D'ÉCHÉANCES FISCALES



Données au 26/08/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement a annoncé le report des principales échéances fiscales des professionnels afin de tenir compte de leurs difficultés liées à la crise sanitaire de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 3 588 194 587 euros

Nombre de reports : 115 095

Niveau Régional : Nouvelle-Aquitaine





Montant total: 219 700 112 euros

Nombre de reports : 8 588

Niveau Départemental : Dordogne

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 7 049 700 euros

Nombre de reports : 409



AIDES AUX ARTISANS, COMMERÇANTS



Données au 30/09/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) met en place une aide financière exceptionnelle à destination de tous les commerçants et les artisans qui sont en activité au 15 mars 2020 et ont été immatriculés avant le 1er janvier 2019.

Les données utilisées proviennent de l'URSSAF et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National





Montant total: 971 888 425 euros

Nombre d'aides : 1 188 713

Niveau Régional : Nouvelle-Aquitaine





Montant total: 109 309 675 euros

Nombre d'aides: 134 140

Niveau Départemental : Dordogne

Top 10 des aides CPSTI ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 8 492 912 euros

Nombre d'aides: 11 165



ACTIVITÉ PARTIELLE



Données au 23/02/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



L'activité partielle permet à l'employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés. L'activité partielle s'adresse à tous les salariés qui subissent une baisse de rémunération imputable soit à une réduction de l'horaire de travail pratiqué dans l'établissement ou partie de l'établissement en deçà de la durée légale de travail, soit à une fermeture temporaire de tout ou partie de l'établissement.

Les données utilisées proviennent de la DARES

Niveau National



Niveau Régional : Nouvelle-Aquitaine

